



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 27 AOUT 2024.

PV N. 3

PRESENTS : M. Marc GIRAUD (Président)

M. Frédéric TALABOT - M. Marc LATOUR - M. Stéphane PEDENON (Secrétaire de séance)

EXCUSES : M. Gérard DUPUY – M. Alain LASCAUX

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 4

Match N. 26749318, journée 01, poule B, LIMOGES ALOUETTE (2) - ROCHECHOUART (2)

Prévu initialement le 08/09/2024 à 15h00 au stade de LAUZETTE à LIMOGES se jouera le **15/09/2024** même lieu même heure.

Match N. 28749449, journée 01, poule C, LIMOGES TURQUES AC (2) – JS LAFARGE (3)

Prévu initialement le 08/09/2024 à 13h00 au stade de LA BASSE à LIMOGES se jouera le **15/09/2024 à 15H00** même lieu.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 5

- Suite à la réunion de la Commission des Compétitions Séniors, le calendrier initial comporte certaines modifications en réponse aux desiderata de quelques clubs.
- La Commission, accepte l'engagement tardif de l'équipe 3 de l'entente SAINT JUST LE MARTEL / LA GENEYTOUSE en Départemental 5 poule B (cette équipe remplace l'équipe de St MARTIN TERRESSUS (2) qui est reversée en poule A).

Engagement hors délai,

Le club de SAINT JUST LE MARTEL sera débité de la somme de 55 €.

Le Président,
Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance,
Stéphane PEDENON